

Concours de bourses étudiantes 2022-2023

Le CERMA lance la nouvelle édition de son concours d'attribution de bourses à ses membres-étudiant(e)s pour les soutenir dans leur projet de recherche. L'objectif principal est de susciter la création de nouveaux projets de recherche collaboratifs impliquant plusieurs membres-professeur(e)s du CERMA. Cette initiative vise également à diversifier la formation des étudiant(e)s et améliorer leur CV. Le concours entend aussi promouvoir une plus grande intégration du développement durable dans les projets, conformément avec les nouvelles orientations stratégiques du CERMA.

Il s'agit de quatre bourses annuelles d'un montant de 5 000 \$. Les étudiants récipiendaires pourront utiliser la bourse selon leurs besoins.

Règles du concours

- Les projets doivent être issus de la collaboration d'au moins deux membres-professeur(e)s du Centre, la préférence allant aux nouvelles collaborations
- La demande peut être présentée conjointement par deux étudiant.e.s issu.e.s de ces deux équipes de recherche
- Le projet doit s'insérer dans un des axes de recherche du CERMA et répondre à un ou plusieurs [objectifs de développement durable](#) (ODD) de l'ONU.
- Chaque bourse sera d'un montant de 5 000 \$ pour 1 an
- Un total de quatre (4) projets sera financé
- La bourse accordée devra être utilisée dans l'année et ne sera pas renouvelable
- La demande doit être présentée par l'étudiant.e ou les étudiant.e.s
- La demande sera évaluée sur la qualité et la pertinence scientifique du projet, sur la manière dont il va répondre aux ODD identifiés ainsi que sur le CV de l'étudiant.e ou des étudiant.e.s. La clarté, la cohérence et la qualité de la présentation du dossier seront également considérés.
- L'étudiant.e ou les étudiant.e.s ne doi(ven)t pas être des stagiaires d'été du ou des groupes de recherche
- À l'échéance de la bourse, un rapport devra être fourni en soulignant les résultats obtenus, les retombées et l'atteinte (ou non) des objectifs
- Selon le cas, la somme sera versée dans le compte des étudiant.e.s ou dans celui du membre-professeur qui fera les dépenses pour le projet

Le concours est ouvert à partir du 6 juin 2022. La date limite pour soumettre une candidature est le **vendredi 8 juillet 2022 à 16h00**. Par souci d'équité, aucun retard ne sera accepté. L'évaluation des demandes sera soumise à un comité composé du directeur, de deux membres-professeurs réguliers du centre n'ayant pas déposé de demande, et du coordonnateur. Les résultats du concours seront annoncés le **vendredi 26 août 2022**.

Présentation du dossier :

La demande doit contenir les éléments suivants :

- Curriculum vitae de l'étudiant(e) ou des étudiant.e.s (2 pages maximum)
- Un document comprenant :
 - Nom de l'étudiant(e) ou des étudiant.e.s
 - Titre du projet
 - Membres-professeur(e)s impliqué(e)s
 - Description du projet (2 pages maximum)
 - but général et pertinence du projet
 - objectifs pour la durée de la bourse
 - avantages ou nécessité du projet proposé
 - le cas échéant, les avantages ou la nécessité de la collaboration
 - retombées escomptées (en termes scientifiques, d'avancement du projet)
 - Paragraphe précisant à quel(s) ODD le projet vise à répondre et comment (environ 200-300 mots)
 - Utilisation prévue du montant de la bourse (rémunération, achat de matériel ou d'équipement, congrès, formation) avec prévisions budgétaires et un bref échéancier (1 page maximum)

Ces informations pourront être diffusées sur le site web du CERMA après l'attribution des bourses

Pour toute question et pour transmettre la demande, contacter l'adresse générique du CERMA : cerma@ulaval.ca.